



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECENSEMENT 2018 AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT

(concerne l'année civile 2017)

ANNEXE 2

(inutile pour le personnel territorial)

FICHE INDIVIDUELLE DE L' AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT

(Personnel de direction, personnels enseignant et administratif d'État uniquement, **logé du 01.01.2017 au 31.12.2017**
y compris les entrants ou sortants en cours d'année 2017)

Bénéficiaire du logement	
Nom et prénom de l'agent	
Grade de l'agent	
s'il s'agit d'un nouvel arrivant indiquer le nom du prédécesseur	
Le logement :	
adresse du logement	
Nombre de pièces (<i>indispensable</i>) :	
Date d'entrée dans les lieux : <i>Pour tout agent nouvellement logé, préciser l'ancienne affectation et si l'agent bénéficiait déjà d'un poste logé</i>	
Valeur locative annuelle brute 2017 correspondant au logement dans l'établissement (reprenre celle portée sur l'avis de taxe d'habitation 2017 reçue par l'agent fin 2017) L'abattement de 30% qui concerne les personnels logés par NAS sera calculé et appliqué par nos services. Vous devez donc inscrire la valeur locative brute sans cet abattement. <u>Joindre impérativement une photocopie recto-verso de la taxe d'habitation 2017.</u>	
Valeur des accessoires (chauffage, eau, gaz, électricité) 2017 Inscrire: - Le montant réel si celui-ci est inférieur au forfait - Le forfait si le montant réel est supérieur au forfait	

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET ou HORS DELAI IMPLIQUERA UN CALCUL SUR UNE BASE FORFAITAIRE
(nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire)

Etablie certifiée et exacte le :
Le chef d'établissement

Cachet de l'établissement